

MANUEL
POUR
LES
COMPETITIONS
OFFICIELLES
DE
WATER-POLO
EN
BELGIQUE

Saison 2008 - 2009

1 Table des matières

1	Table des matières	2
2	Modifications	5
3	Préface	6
4	Championnats de Belgique	7
4.1	Généralités	7
4.2	Catégories des joueurs pour la compétition Belge	7
4.3	Catégories d'âge pour la compétition Belge	7
4.4	Inscriptions	8
4.5	Retrait d'inscription	8
4.6	Modalités pour la montée et la descente pour le championnat 2008-2009	8
4.6.1	Division I (10 équipes) Hommes	8
4.6.1.1	Champion de Belgique	8
4.6.1.2	Classement de la 5 ^{ième} à la 8 ^{ième} place	9
4.6.1.3	Descente	9
4.6.2	Division I Réserves Hommes	9
4.6.3	Division II (11 équipes) Hommes	9
4.6.3.1	Montée	9
4.6.3.2	Classement de la 5 ^{ième} à la 8 ^{ième} place	10
4.6.3.3	Descente	10
4.6.4	Hommes Division II Réserves	10
4.6.5	Division III (10 équipes) Hommes	10
4.6.5.1	Montée	10
4.6.5.2	Classement de la 5 ^{ième} à la 8 ^{ième} place	11
4.6.5.3	Descente	11
4.6.6	Division III Réserves Hommes	11
4.6.7	Division IV Hommes (maximum 10 équipes)	11
4.6.7.1	Montée	11
4.6.7.2	Classement de la 5 ^{ième} à la 10 ^{ième} place	12
4.6.8	Division IV Réserves Hommes	12
4.6.9	Dames (minimum 4 équipes)	12
4.6.9.1	Tour finale	12
4.6.10	Juniors	12
4.6.10.1	Tour finale	13
4.6.11	Cadets	13
4.6.12	Minimes	13
4.6.13	Benjamins	14
4.6.13.1	Tour finale	14
4.6.14	Canetons	14
4.6.14.1	Tour finale	15
4.6.15	Association d'équipes de jeunes	15
4.7	Licences	15
4.7.1	Demande de licence	15
4.7.2	Transferts et Démissions	15
4.8	Cartes de Joueurs/Cartes d'Officiels	15
4.8.1	Demande	16
4.8.2	Demande en cours de championnat (nouveau joueur)	16
4.8.3	Perte	16
4.8.4	Oubli de la carte de joueur	17
4.8.5	Non présentation de la carte de joueur ou de la carte d'identité	17
4.9	Qualification des joueurs	17
4.9.1	Joueurs étrangers	17
4.9.2	Liste des joueurs	17
4.9.3	Réglementation concernant la qualification des joueurs	18
4.9.4	Réserves	18
4.9.5	Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge	18
4.10	Conditions techniques	18

Fédération Royale Belge de Natation – Commission Sportive Water-polo

4.10.1	Piscines / Champs de jeu	18
4.10.2	Chronométrage	19
4.10.3	Matériel pour le match	19
4.11	Organisation	20
4.11.1	Temps de jeu	20
4.11.2	Best of Three.....	20
4.11.2.1	Organisation des "Best Of Three" Seniors:.....	20
4.11.3	Temps-mort.....	21
4.11.4	Les Bonnets	21
4.11.5	Bancs des réserves	21
4.11.6	Cartes rouges et jaunes.....	21
4.11.7	Les Ballons.....	22
4.11.8	Table des Officiels	22
4.11.9	Feuilles de match.....	22
4.11.10	Le score	23
4.11.11	Résultats des matchs	23
4.11.12	Classements	23
4.11.13	Journées de match	23
4.11.14	Remise des matches	24
4.11.15	Entrée	24
4.12	Arbitres	24
4.12.1	Absence d'un arbitre	25
4.12.2	Frais des arbitres	25
4.13	Direction des matches.....	25
4.13.1	Débuts de match.....	25
4.13.2	Matches publics	26
4.13.3	Police des matches.....	26
4.13.4	Protocole pour recevoir les arbitres, membres de la Fédération et la presse	26
4.13.4.1	Protocole pour recevoir un arbitre	26
4.13.4.2	Protocole pour recevoir un membre de la Fédération	27
4.13.4.3	Protocole pour recevoir un membre de la Presse	27
4.13.5	Quand un joueur peut-il prendre part au match?.....	27
4.13.6	Contrôle des personnes inscrites sur la feuille de match	27
4.13.7	Blessures	28
4.13.8	Officiels de Water-polo.....	28
4.13.9	Directives et conseils pour la table de match	28
4.13.10	Comment bien remplir la feuille de match	29
5	Organisation de la Coupe de Belgique	29
5.1	Organisation et dénomination.....	29
5.2	Conditions techniques	29
5.3	Price Money.....	29
5.4	Calendrier	30
5.5	Inscriptions.....	30
5.6	Tirage au sort.....	30
5.7	Forfait.....	30
5.8	Règlement Particulier	31
5.9	Déroulement des rencontres	31
5.10	Frais.....	31
5.11	Entrée.....	31
5.12	LEN Trophy	31
5.13	Sanctions disciplinaires	32
5.14	Clubs qui inscrivent plusieurs équipes	32
5.15	Règlements	32
6	Organisation de la Super coupe.....	32
6.1	Organisation	32
6.2	Conditions Techniques	32
6.3	Price Money.....	32
6.4	Direction des matches	32
6.5	Frais.....	33

Fédération Royale Belge de Natation – Commission Sportive Water-polo

6.6	Recettes.....	33
6.7	Sanctions disciplinaires	33
6.8	Règlements.....	33
7	Organisation des tournois	33
7.1	Organisation	33
7.1.1	Demande d'organisation	33
7.1.2	Désignation des arbitres pour le tournoi	33
7.2	Conditions Techniques	33
7.3	Défraiement des arbitres	33
7.4	Assurances	33
7.5	Sanctions disciplinaires	34
8	Publicité.....	34
9	Communications Officiels.....	34
10	Dopage.....	34
10.1	Généralités	34
10.2	Aide aux sportifs.....	34
10.3	Procédure des contrôles	34
11	Racisme	35
12	Sanctions disciplinaires – Plaintes et Réclamations.....	35
12.1	Sanction disciplinaire.....	35
12.2	Plaintes et réclamations	35
13	Structures de FRBN	36
14	Annexes	36

3 Préface

Ce manuel a pour objectif de vous aider à mieux organiser les matches officiels de water-polo en Belgique.

La Commission Sportive est responsable du contenu de ce manuel et veillera qu'avant chaque saison et en concertation avec les différents comités, les adaptations nécessaires y soient apportées.

La plupart de ces informations peuvent également se retrouver sur les différents sites web des fédérations :

FRBN (<http://www.belswim.be>)

FFBN (<http://www.ffbn.be>)

VZF (<http://www.zwemfed.be>)

Les membres de la Commission Sportive vous souhaitent une saison de water-polo saine, agréable et sportive.

Hugo RASSCHAERT

Président de la Commission Sportive Water-polo

4 Championnats de Belgique

4.1 Généralités

La FRBN organise chaque année les Championnats de Belgique de Water-polo pour les Seniors, Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins, Canetons et Dames pour autant qu'un nombre suffisant de clubs soient inscrits.

La Commission Sportive Water-polo assure l'organisation de tous les matchs de water-polo officiels et des tournois.

Elle communiquera tous les renseignements nécessaires aux clubs au plus tard deux (2) mois avant le début de la compétition :

- Composition des Divisions ;
- Modalités des compétitions et le projet de calendrier ;
- Les règles en matière de montée et descente de division ;
- Les règlements des « Best of Three » et Tours Finaux.

Le calendrier complet et définitif sera communiqué aux clubs au moins deux (2) semaines avant le début des Championnats.

Les Championnats se déroulent sous les règlements des la FINA et de la LEN :

LEN: <http://www.lenweb.org/main.php?pag=REGULATIONS>

FINA: http://www.fina.org/project/index.php?option=com_content&task=view&id=43&Itemid=119

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VI
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 01
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 02

4.2 Catégories des joueurs pour la compétition Belge

Les catégories de joueurs pour les différents championnats sont :

- « **Canetons** » : pour des joueurs de 8 à 11 ans, filles et garçons, pendant l'année où le championnat se termine;
- « **Benjamins** » : pour des joueurs de 13 ans pour les garçons et de 14 pour les filles, ou plus jeune pendant l'année où le championnat se termine;
- « **Minimes** » : pour des joueurs de 15 ans pour les garçons, de 16 ans pour les filles, ou plus jeune pendant l'année où le championnat se termine;
- « **Cadets** » : pour des joueurs de 17 ans pour les garçons, ou plus jeune pendant l'année où le championnat se termine, pas de limite d'âge pour les filles. ;
- « **Juniors** » : pour des joueurs de 20 ans, ou plus jeune pendant l'année où le championnat se termine.
- « **Hommes** » : pour des joueurs joueur de plus de 20 ans, ou plus jeune pendant l'année où le championnat se termine ;
- « **Dames** » : pour des filles âgée de 12 ans au minimum pendant l'année où le championnat se termine.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.9.5 - Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge](#)

4.3 Catégories d'âge pour la compétition Belge

Les catégories d'âges sont :

- « **Caneton** » : est le joueur de 8 à 11 ans, fille et garçon, pendant l'année où le championnat se termine (**Nés en 1998 et après, avoir huit ans révolus**).

- « **Benjamin** » : est le joueur de 11 à 13 ans pour les garçons et de 11 à 14 pour les filles, pendant l'année où le championnat se termine (**Nés en 1996 et après, filles nées en 1995 et après**).
- « **Minime** » : est le joueur de 15 ans pour les garçons, de 16 ans pour les filles, ou plus jeune pendant l'année où le championnat se termine (**Nés en 1994 et après, filles nées en 1993 et après**).
- « **Cadet** » : est le joueur de 17 ans pour les garçons, ou plus jeune pendant l'année où le championnat se termine (**Nés en 1992 et après**).
- « **Junior** » : est le joueur de 20 ans, ou plus jeune pendant l'année où le championnat se termine (**Nés en 1989 et après**).
- « **Senior** » : est le joueur de plus de 20 ans.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VI

4.4 Inscriptions

Tous les clubs s'inscriront au moyen du formulaire d'inscription qui leur sera envoyé et qui devra parvenir au Secrétariat de la Commission Sportive au plus tard une semaine après la clôture de la période des transferts.

Lors de leur inscription, les clubs sont obligés de renseigner les jours et heures de disponibilité de leur(s) piscine(s) et quand les matchs auront lieu.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 03
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 04.

4.5 Retrait d'inscription

Le club qui retire une équipe sera sanctionné d'une amende fixée comme prévu par la FRBN

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 05.

4.6 Modalités pour la montée et la descente pour le championnat 2008-2009

4.6.1 Division I (10 équipes) Hommes

Toutes les équipes jouent 18 matchs (allé et retour) lors de la phase classique.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.9.5 - Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge](#)
- [Chapitre 4.10 - Conditions Techniques](#)
- [Chapitre 4.11 - Organisation](#)
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 12

4.6.1.1 Champion de Belgique

Pour déterminer "le titre" deux (2) tours, selon la formule "Best of Three", seront organisés entre les 4 premiers classés à l'issue de la phase classique.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.11.2 - Best of Three](#)

4.6.1.2 Classement de la 5^{ième} à la 8^{ième} place

Pour déterminer le classement de la 5^{ième} à la 8^{ième} place, un (1) tour "Best of Three" sera organisé entre les équipes classées de la 5^{ième} à la 8^{ième} place à l'issue de la phase classique.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.11.2 - Best of Three](#)

4.6.1.3 Descente

Pour déterminer l'équipe qui descendra, un (1) tour « Best Of Three » sera organisé entre les équipes classées 9^{ième} et 10^{ième} à l'issue de la phase classique.

L'équipe perdante à l'issue de ce « Best Of Three » descendra automatiquement en Division II.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.11.2 - Best of Three](#)

4.6.2 Division I Réserves Hommes

En division I il est obligatoire d'inscrire une équipe réserves, sauf l'année de la montée.

Pour la division I Réserves, l'équipe qui, est classée 1^{ère} à la fin de la compétition normale, est déclarée championne. En réserves, aucun « Best of Three » ne sera organisé.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.9.5 - Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge](#)
- [Chapitre 4.10 - Conditions Techniques](#)
- [Chapitre 4.11 - Organisation](#)
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 12

4.6.3 Division II (11 équipes) Hommes

Toutes les équipes jouent 20 matchs (allé et retour) lors de la phase classique.

Lors de sa réunion du 21/08/2008 la Cellule Sportive Water-polo a entériné la participation de l'Equipe Nationale Junior (1991-1992 et plus jeunes) au championnat de Division II.

La dénomination de l'équipe est «FRBN/KBZK» et les initiales «NAT»

Le responsable administratif (correspondant water-polo) pour cette équipe est Alain D'HOSSCHE

Les résultats des matches entreront en ligne de compte dans le classement MAIS l'équipe ne pourra pas être Championne de Belgique et ne pas participera aux « Best Of Three » des tours finaux.

Un joueur sélectionné en équipe Nationale jouant dans un club de Division II donnera priorité à son club lorsque ce dernier doit jouer contre l'Equipe Nationale.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.9.5 - Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge](#)
- [Chapitre 4.10 - Conditions Techniques](#)
- [Chapitre 4.11 - Organisation](#)
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 12

4.6.3.1 Montée

Pour déterminer "le titre" deux (2) tours, selon le formule "Best of Three", seront organisés entre les 4 premiers classés à l'issue de la phase classique.

A l'issue des deux tours « Best of Three » pour le titre, le 1^{ier} monte automatiquement en Division I pour autant que le club n'ait pas d'équipe alignée en Division I.

Si c'est le cas, c'est l'équipe la mieux classée et dont le club n'a pas d'équipe alignée en Division I qui montera en Division I.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.11.2 - Best of Three](#)

4.6.3.2 Classement de la 5^{ième} à la 8^{ième} place

Pour déterminer le classement de 5^{ième} à 8^{ième} place, un (1) tour "Best of Three" sera organisé entre les équipes classées de la 5^{ième} place à la 8^{ième} place à l'issue de la phase classique.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.11.2 - Best of Three](#)

4.6.3.3 Descente

Pour déterminer l'équipe qui descendra, un (1) tour « Best Of Three » sera organisé entre les équipes classées 9^{ième} et 10^{ième} à l'issue de la phase classique.

L'équipe perdante à l'issue de ce « Best Of Three » descendra automatiquement en Division III.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.11.2 - Best of Three](#)

4.6.4 Hommes Division II Réserves

En division II il n'est pas obligatoire d'inscrire une équipe réserve.

En division II Réserves, l'équipe qui, est classée 1^{ère} à la fin de la compétition normale, est déclarée championne. En réserves, aucun « Best of Three » ne sera organisé.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.9.5 - Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge](#)
- [Chapitre 4.10 - Conditions Techniques](#)
- [Chapitre 4.11 - Organisation](#)
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 12

4.6.5 Division III (10 équipes) Hommes

Toutes les équipes jouent 18 matchs (allé et retour) lors de la phase classique

Voir aussi:

- [Chapitre 4.9.5 - Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge](#)
- [Chapitre 4.10 - Conditions Techniques](#)
- [Chapitre 4.11 - Organisation](#)
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 12

4.6.5.1 Montée

Pour déterminer "le titre" deux (2) tours, selon la formule "Best of Three", seront organisés entre les 4 premiers classés à l'issue de la phase classique.

A l'issue des deux tours « Best of Three » pour le titre, le 1^{ier} monte automatiquement en Division II pour autant que le club n'ait pas d'équipe alignée en Division II.

Si c'est le cas, c'est l'équipe la mieux classée et dont le club n'a pas d'équipe alignée en Division II qui montera en Division II.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.11.2 - Best of Three](#)

4.6.5.2 Classement de la 5^{ième} à la 8^{ième} place

Pour déterminer le classement de 5^{ième} à 8^{ième} place, un (1) tour "Best of Three" sera organisé entre les équipes classées de la 5^{ième} à la 8^{ième} place à l'issue de la phase classique.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.11.2 - Best of Three](#)

4.6.5.3 Descente

Pour déterminer l'équipe qui descendra, un (1) tour « Best Of Three » sera organisé entre les équipes classées 9^{ième} et 10^{ième} à l'issue de la phase classique.

L'équipe perdante à l'issue de ce « Best Of Three » descendra automatiquement en Division IV.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.11.2 - Best of Three](#)

4.6.6 Division III Réserves Hommes

En Division III il n'est pas obligatoire d'inscrire une équipe réserves.

En Division III Réserves, l'équipe qui, est classée 1^{ère} à la fin de la compétition normale, est déclarée championne. En réserves, aucun « Best of Three » ne sera organisé.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.9.5 - Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge](#)
- [Chapitre 4.10 - Conditions Techniques](#)
- [Chapitre 4.11 - Organisation](#)
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 12

4.6.7 Division IV Hommes (maximum 10 équipes)

Toutes équipes jouent 18 matchs (allé et retour) lors de la phase classique.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.9.5 - Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge](#)
- [Chapitre 4.10 - Conditions Techniques](#)
- [Chapitre 4.11 - Organisation](#)
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 12

4.6.7.1 Montée

Pour déterminer "le titre" deux (2) tours, selon la formule "Best of Three", seront organisés entre les 4 premiers classés à l'issue de la phase classique.

A l'issue des deux tours « Best of Three » pour le titre, le 1^{ier} monte automatiquement en Division III pour autant que le club n'ait pas d'équipe alignée en Division III.

Si c'est le cas, c'est l'équipe la mieux classée et dont le club n'a pas d'équipe alignée en Division III qui montera en Division III.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.11.2 - Best of Three](#)

4.6.7.2 Classement de la 5^{ième} à la 10^{ième} place

Pour déterminer le classement de 5^{ième} à 10^{ième} place, un (1) tour "Best of Three" sera organisé entre les équipes classées de la 5^{ième} à la 10^{ième} place à l'issue de la phase classique.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.11.2 - Best of Three](#)

4.6.8 Division IV Réserves Hommes

En division IV il n'est pas obligatoire d'inscrire une équipe réserves.

En division IV Réserves, l'équipe qui, est classée 1^{ère} à la fin de la compétition normale, est déclarée championne. En réserves, aucun « Best of Three » ne sera organisé.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.9.5 - Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge](#)
- Chapitre 4.10 - Conditions Techniques
- [Chapitre 4.11 - Organisation](#)
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 12

4.6.9 Dames (minimum 4 équipes)

Formule: tournois officiels organisés à tour de rôle par chacune des équipes.

S'il y a 5 équipes ou plus inscrites, un Championnat de Belgique formule classique, sera organisé.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.9.5 - Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge](#)
- [Chapitre 4.10 - Conditions Techniques](#)
- [Chapitre 4.11 - Organisation](#)
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 12

4.6.9.1 Tour finale

Pour déterminer le titre, un (1) tour « Best Of Three » sera organisé entre les équipes classées 1 et 2 à l'issue du championnat normal.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.11.2 - Best of Three](#)

4.6.10 Juniors

8 équipes inscrites donc une seule (1) série sera formée.

Si 2 équipes du même club jouent dans la même série, elles joueront entre elles le premier match de chaque tour de la phase classique.

Toutes les équipes jouent lors du premier tour de la compétition normale des matches allé et retour.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.9.5 - Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge](#)
- [Chapitre 4.10 - Conditions Techniques](#)

- [Chapitre 4.11 - Organisation](#)
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 12

4.6.10.1 Tour finale

Pour déterminer le titre, un (1) tour « Best Of Three » sera organisé entre les équipes classées 1 et 2 à l'issue du championnat normal.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.11.2 - Best of Three](#)

4.6.11 Cadets

Si 8 équipes ou moins sont inscrites, seulement 1 série sera formée.

Si plus de 8 équipes:

Création d'une série « **Nationale** » composée des 4 clubs classés aux 4 premières places à l'issue du précédent championnat s'ils souhaitent s'inscrire. Elle sera complétée par **4 équipes – ou plus pour atteindre 8 équipes** - qui seront les mieux classées à l'issue d'un tournoi organisé **début septembre** entre les clubs qui auront émit lors de l'inscription le désir de participer à la série « **Nationale** ». L'organisation de ce tournoi sera donnée en priorité à une équipe classée de la 5^{ème} à 8^{ème} place lors du Championnat 2007-2008.

S'il n'y a que 8 équipes inscrites pour participer à la série « **Nationale** », il n'y aura pas de tournoi qualificatif.

Les autres équipes seront réparties selon des critères « **Géographiques** ».

Les clubs ne peuvent aligner qu'une équipe en série « **Nationale** ». S'ils inscrivent des équipes supplémentaires, ces dernières seront inscrites dans une série « **Géographique** ».

Toutes équipes jouent des matchs allés et retours lors de la compétition normale.

Les équipes **DAMES** peuvent participer à ce championnat.

Pour déterminer le titre en série « **Nationale** » un « Best Of Three » sera organisé entre les équipes classée 1^{ère} et 2^{ème}.

Si 2 équipes d'un même club jouent dans la même série, elles joueront entre elles le premier match de chaque tour de la phase classique.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.9.5 - Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge](#)
- [Chapitre 4.10 - Conditions Techniques](#)
- [Chapitre 4.11 - Organisation](#)
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 12

4.6.12 Minimes

Si 8 équipes ou moins inscrites, seulement 1 série sera formée.

Si Plus de 8 équipes:

Création d'une série « **Nationale** » composée des 4 clubs classés aux 4 premières places à l'issue du précédent championnat s'ils souhaitent s'inscrire. Elle sera complétée par 4 équipes - **ou plus pour atteindre 8 équipes** - qui seront les mieux classées à l'issue d'un tournoi organisé **début septembre** entre les clubs qui auront émit lors de l'inscription le désir de participer à la série « **Nationale** ».

L'organisation de ce tournoi sera donnée en priorité à une équipe classée de la 5^{ème} à 8^{ème} place lors du Championnat 2007-2008.

La durée des matchs lors de ce tournoi sera de 2 x 5'.

S'il n'y a que 8 équipes inscrites pour participer à la série « **Nationale** », il n'y aura pas de tournoi qualificatif.

Les autres équipes seront réparties selon des critères « **Géographiques** ».

Les clubs ne peuvent aligner qu'une équipe dans la série « **Nationale** ». S'ils inscrivent des équipes supplémentaires, ces dernières seront inscrites dans une série « **Géographique** ».

L'équipe classée première de la série « **Nationale** » à l'issue du championnat classique sera déclarée « **Championne de Belgique** ».

Toutes les équipes jouent des matchs allés et retours lors de la compétition normale.

Si 2 équipes d'un même club jouent dans la même série, elles joueront entre elles le premier match de chaque tour de la compétition (allé et retour).

Voir aussi:

- [Chapitre 4.9.5 - Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge](#)
- [Chapitre 4.10 - Conditions Techniques](#)
- [Chapitre 4.11 - Organisation](#)
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 12

4.6.13 Benjamins

Formule : Tournois officiels organisés successivement par chaque équipe.

Si 2 équipes d'un même club jouent dans la même série, elles joueront entre elles le premier match de chaque tournoi auquel elles participent ensemble.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.9.5 - Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge](#)
- [Chapitre 4.10 - Conditions Techniques](#)
- [Chapitre 4.11 - Organisation](#)
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 12

4.6.13.1 Tour finale

La Commission Sportive Water-polo fera un appel à candidatures pour l'organisation du tour finale

4.6.14 Canetons

Formule : Tournois officiels organisés successivement par chaque équipe.

Si 2 équipes d'un même club jouent dans la même série, elles joueront entre elles le premier match de chaque tournoi auquel elles participent ensemble.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.9.5 - Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge](#)
- [Chapitre 4.10 - Conditions Techniques](#)
- [Chapitre 4.11 - Organisation](#)
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 12

4.6.14.1 Tour finale

La Commission Sportive Water-polo fera un appel à candidatures pour l'organisation du tour finale

4.6.15 Association d'équipes de jeunes

La Commission Sportive autorise la création d'Associations d'Equipes de Jeunes et ce jusqu'à la catégorie cadette incluse.

Les règles suivantes devront être respectées:

- L'Association est créée pour une période d'une saison sportive et devra être renouvelée chaque saison;
- Les joueurs sont licenciés dans un des clubs faisant partie de l'Association
- Un joueur prenant part à une rencontre avec l'Association ne pourra pas prendre part à une rencontre avec une équipe de la même catégorie hors de l'association;
- Les joueurs sont autorisés à prendre part aux rencontres de la catégorie supérieur dans le club où ils sont licenciés;
- Un club participant à l'Association dans une catégorie, ne pourra pas aligner indépendamment une équipe de la même catégorie;
- Les clubs participant à l'Association seront exempts de l'amende réglementaire.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 3.11

4.7 Licences

4.7.1 Demande de licence

Afin de pouvoir participer aux matchs officiels chaque joueur/officiel doit être en possession d'une licence valable. Celles-ci doivent être demandées auprès des fédérations régionales respectives (VZF ou FFBN).

Chaque joueur en ordre de licence, peut demander une carte de joueur et pourra participer aux compétitions dans toutes les divisions ou catégories d'âge à l'exception de la division I.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 06
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre I RSG 01
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre I RSG 02
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre I RSG 03

4.7.2 Transferts et Démissions

La période légale des transferts et démissions est du 15 mai au 15 juin, durant cette période les joueurs sont libres de changer de club ou de donner leur démission.

Les transferts seront effectifs à partir du 16 juin.

Les joueurs sont tenus de respecter les directives de leur Fédération Régionale (FFBN – VZF) même lors d'un passage vers un club évoluant dans la Fédération Régionale différente de l'initiale.

Voir aussi:

- Procédure de démission et de transfert VZF: www.zwemfed.be cliquer sur "Info/Ledeninfo"
- Procédure de démission et de transfert FFBN:
<http://www.ffbn.be/index.php?option=content&task=view&id=61&catid=35&Itemid=54>

4.8 Cartes de Joueurs/Cartes d'Officiels

Chaque joueur doit disposer d'une carte de joueur à partir du 1^{er} jour du Championnat.

Un joueur qui obtient une carte de joueur dans le courant du championnat peut participer aux matches de toutes les divisions ou catégories d'âge à l'exception de la Division I.

La validité de la carte de joueur dépend de la catégorie d'âge dans laquelle on évolue.
Pour les Seniors et les Dames la validité de la carte est de quatre (4) ans.
Cette période de validité est indiquée sur la carte.

La carte de joueur sera présentée à l'arbitre avant le début de chaque match.

Le même principe vaut pour les cartes d'officiel

4.8.1 Demande

Pour obtenir une carte de joueur il faut faire parvenir au Secrétariat de la Commission Sportive Water-polo.

La demande peut être faite comme suit:

- Envoie d'une photo avec au verso nom, prénom, le club et numéro de la licence, sexe et la nationalité. Si plusieurs cartes de joueur sont demandées en même temps on doit ajouter une liste avec les noms par catégorie (nom, prénom, la date de naissance, la nationalité, le sexe et le numéro de la licence et la nationalité).

Les demande sont à faire parvenir à:

Pierre LEDENT
Rue des Paons, 5
1160 Bruxelles

- La demande peut également se faire par E-mail à l'adresse suivante:
secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be

Les photos doivent avoir les dimensions suivantes :

Maximum : H : 45 mm – L : 35 mm

Minimum : H: 35 mm – L: 25 mm

Remarque:

Si un joueur évolue dans plusieurs équipes au sein de son club, il doit posséder une carte de joueur dans chacune de ces équipes. Vous pouvez donc demander plusieurs cartes pour un même joueur.

4.8.2 Demande en cours de championnat (nouveau joueur)

Si la demande de carte se fait durant la période du championnat elle devra parvenir le mardi qui précède le premier match auquel prend part le nouveau joueur.

Si la carte n'est pas parvenue au club pour ce match, le joueur présentera sa carte d'identité à l'arbitre et ce avant le match et cela sera mentionné sur la feuille de match.

Le même principe vaut pour les cartes d'officiel

4.8.3 Perte

En cas de perte de la carte de joueur, le joueur présentera sa carte d'identité à l'arbitre avant le match et cela sera mentionné sur la feuille de match.

Dès le lundi qui suit le match, le club signalera la perte (Tel. ou E-mail) auprès du Secrétariat de la Commission Sportive et une demande pour une nouvelle carte sera faite dans le courant de la semaine qui suit la perte. Si cette dernière condition n'est pas respectée, le club se verra infliger l'amende pour non observation des directives de la Commission Sportive Water-polo.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 06
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre I RSG 01
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre I RSG 02

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre I RSG 03
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre I RSG 09

4.8.4 Oubli de la carte de joueur

En cas d'oubli de la carte de joueur, le joueur présentera sa carte d'identité à l'arbitre avant le match et cela sera mentionné sur la feuille de match; de plus l'amende pour non observation des directives de la Commission Sportive Water-polo sera d'application.

4.8.5 Non présentation de la carte de joueur ou de la carte d'identité

Au cas où un joueur prenant part à un match et ne se trouve pas dans les conditions reprises dans les points 4.8, l'arbitre le mentionnera sur la feuille de match et le club se verra infliger l'amende réglementaire pour non observation des directives de la Commission Sportive Water-polo.

4.9 Qualification des joueurs

4.9.1 Joueurs étrangers

Le nombre de joueurs étrangers en provenance de pays **non-EEE** est toutefois limité à **UN** joueur **NON PROFESSIONNEL***.

La participation de joueurs étrangers en provenance de l'EEE est **libre et non limitée**.

Le joueur étranger non professionnel doit être en possession d'un **permis de séjour temporaire ou permanent**.

*Un joueur **professionnel** est un joueur qui a un contrat de travail avec le club qui l'emploie, lequel paye les lois sociales.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre I RSG 02
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre I RSG 04

4.9.2 Liste des joueurs

L'envoi des listes des joueurs « **Seniors** » au Secrétariat Général est obligatoire pour tous les clubs **de la Division I**.

Ces listes doivent être envoyées au plus tard dix (**10**) **jours ouvrables** avant le début du championnat et peuvent être complétées par de nouveaux joueurs conformément à l'article 06.5

Les clubs utiliseront à cet effet le formulaire envoyé par le Secrétariat Général de la FRBN et l'enverront pour au plus tard le **4 septembre 2008** pour la saison 2008-2009.

Lors de trêve hivernale au milieu du Championnat les clubs de Division I auront la possibilité d'aligner de nouveaux joueurs.

L'envoi du complément de liste pour la seconde partie du Championnat devra parvenir au Secrétariat Général de la Fédération pour le **3 décembre 2008** au plus tard.

Si un club aligne deux équipes de jeunes dans une même catégorie d'âge, la règle suivante est d'application :

Le club:

- Enverra avant le début du championnat au secrétariat sportif la liste des joueurs formant le noyau de chacune des équipes ;
- Ces joueurs ne pourront pas passer d'une équipe à l'autre durant tout le championnat ;

- Si les deux équipes d'un même club sont alignées dans la même série, les équipes joueront le premier match l'une contre l'autre ;
- Si les deux équipes sont classées pour jouer le tour final, le club aura le choix:
 - Soit, il aligne la meilleure équipe qui prendra part au tour final et sera composée de son noyau de base complété d'autres joueurs.
L'équipe classée à la suite des deux précédentes, prendra part au tour final ;
 - Soit, il aligne les deux équipes au tour final et dans ce cas les deux équipes joueront le premier match l'une contre l'autre.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 06

4.9.3 Réglementation concernant la qualification des joueurs

Dès le début du championnat les joueurs (Seniors) sont qualifiés pour être alignés dans une équipe d'une division bien précise et par après ne peuvent plus jouer dans une division inférieure au cours du championnat.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 06

4.9.4 Réserves

Avant le premier match, SEPT (7) joueurs seront soulignés sur la feuille de match. Ces sept joueurs ne peuvent pas participer au match réserves.

Dans le cas où un des joueurs soulignés n'a pas participé au premier match et veut participer au match « Réserves », un huitième joueur qui a participé effectivement au match sera souligné. Le joueur souligné qui n'a pas participé au premier match peut alors participer au match « Réserves »

4.9.5 Jouer dans plusieurs équipes et/ou Catégories d'âge

- Tout joueur homme autre que Senior (Juniors compris) peut jouer dans des catégories supérieures à l'exception des « Canetons » qui ne peuvent jouer qu'en catégorie « Benjamin » maximum.
- Les Dames sont autorisées à jouer dans les rencontres Réserves.
- Tout joueur homme autre que Seniors (Juniors compris) peut jouer au sein du même club dans les différentes équipes « Seniors ».

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 01

4.10 Conditions techniques

4.10.1 Piscines / Champs de jeu

- Pour les **Div. I, II, III, IV, Réserves, Juniors et Cadets** les matchs se joueront dans un champ de jeu dont les dimensions maximales sont de **30m x 20m et de profondeur minimale de 1,80m.**

La commission Sportive Water-polo peut toutefois accorder **une dérogation** aux clubs qui disposent d'un **champ de jeu plus petit avec une profondeur minimale de 1 mètre**. Cette dérogation éventuelle sera demandée deux (2) mois avant le début des championnats par le

formulaire « demande de dispense ». Les dimensions minimum sont de 20m (entre les lignes de but) x 10m.

- Pour les **Minimes et les Dames** les matchs se joueront dans un champ de jeu dont les dimensions maximales sont de **25m x 15m et de profondeur minimale de 1,80m**. La commission Sportive Water-polo peut toutefois accorder **une dérogation** aux clubs qui disposent d'un **champ de jeu plus petit avec une profondeur minimale de 1 mètre**. Cette dérogation éventuelle sera demandée deux (2) mois avant le début des championnats par le formulaire « demande de dispense ». Les dimensions minimum sont de 20m (entre les lignes de but) x 10m.
- Pour les **Benjamins** les matchs se joueront dans un champ de jeu aux dimensions de **20m x 12m et de profondeur minimale de 1,80m**. Les dimensions maximales sont de 25m x 15m. Les dimensions minimum sont de 20 m (entre les lignes de but) x 10 m.
- Pour les **Canetons** les matchs se joueront dans un champ de jeu aux dimensions maximales de **15m x 10m et de profondeur minimale de 1,80m**. Les dimensions minimales sont de 12m (entre les lignes de but) x 10m.
- Point de vue profondeur, la dérogation sera accordée à condition que la profondeur soit **limitée à 1 mètre pour toutes les divisions (excepté pour les canetons)**.
- Les équipes jouent dans leur(s) piscine(s) respective(s).

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 08

4.10.2 Chronométrage

- Pour tous les matchs les 30 secondes sont d'application à l'exception des Benjamins où c'est la règle des 35 secondes qui sera d'application.
- Division I: Chronométrage électronique visible avec décompte du temps.
- Division I et II: 30' au moyen d'un chronométrage électronique visible avec décompte du temps. (Minimum 2).
- Pour toutes les divisions, deux chronos manuels avec cadran seront à la disposition de tous les officiels sur la table du jury.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 08

4.10.3 Matériel pour le match

Pour le bon déroulement des matches, le club visité disposera du matériel suivant :

- D'au moins trois feuilles de match s'il y a un match Réserves sinon deux;
- Du chronométrage repris plus haut dans le présent document ;
- D'un jeu de drapeaux blanc – bleu - rouge et jaune;
- D'un tableau pour les fautes visible par les équipes ;
- D'un marquoir pour les scores ;
- Des bancs ou des chaises en quantité suffisante pour les joueurs de réserve et les juges de but ;
- D'un jeu de bonnets blancs et bleus en réserve ;
- D'un instrument sonore, **autre qu'un sifflet**, afin de signaler la troisième faute personnelle ;
- D'un instrument sonore pour signaler la dernière minute, **autre qu'un sifflet et** que celui utilisé pour la troisième faute personnelle ;
- En plus du chronométrage cité plus haut, un chrono pour les « temps-mort » ;
- D'un sifflet ;
- D'un exemplaire du présent MANUEL dans les deux langues

Voir aussi:

- o FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 08

4.11 Organisation

4.11.1 Temps de jeu

Benjamins et Canetons: 2 x 5 min effectives avec une période de repos de 2 min.
Chez les Benjamins, 1 temps-mort est autorisé.

Minimes: 4 x 5 min effectives avec des périodes de repos de 2 min. Au cours des tournois de qualification la durée des matchs sera 2 x 5 minutes effectives avec une période de repos de 2 minutes et 1 temps-mort est autorisé

Cadets: 4 x 7 min. effectives avec des périodes de repos de 2 min. Au cours des tournois de qualification la durée des matchs sera 2 x 7 minutes effectives avec une période de repos de 2 minutes et 1 temps-mort est autorisé

Hommes Division I, II, III, IV, Réserves et Juniors: La durée des matchs sera de 4 périodes de 8 minutes avec une période de repos de 2 minutes entre les périodes 1-2 et 3-4 et une période de repos de 5 minutes entre les périodes 2 et 3.

Hommes Division des réserves : Pour les matchs « Réserves », avec accord des deux clubs, la période de repos de 5 minutes peut être ramenée à 2 minutes et les arbitres sont invités à respecter ce choix.

Dames: 2 x 7 minutes effectives avec des périodes de repos de 2 min et 1 temps-mort est autorisé.
Si on joue un championnat classique le temps de jeu est 4 x 7 minutes

Le temps de possession du ballon est de 30 secondes dans toutes les catégories à l'exception des « Benjamins » où c'est la règle des 35 secondes qui est d'application.

Voir aussi :

- o [Chapitre 4.11.3 – Temps-mort](#)

4.11.2 Best of Three

Pour chaque "Best of Three" l'équipe la moins bien classée jouera le premier match à domicile et l'équipe la mieux classée le deuxième match et le troisième match si nécessaire à domicile.

Exemple:

BO1: 2 - 1

BO2: 1 - 2

BO3: 1 – 2 Si nécessaire

Pour déterminer celle des équipes qui jouera le 1^{er} match à domicile pour les compétitions de jeunes où il y a plusieurs séries ; un tirage au sort sera effectué

Pour tous les matchs Best Of Three, il faut un score définitif. La règle FINA (2005-2009) pour les matchs demandant un score définitif est d'application.

Les clubs jouent dans leurs piscines respectives.

Un représentant de la Commission Sportif Water-polo supervisera si possible ces «Best Of Three ».

4.11.2.1 Organisation des “Best Of Three” Seniors:

Pour toutes les divisions, les “Best Of Three” seront organisés de la manière suivante :



Titre:

Deux tours, formule "Best Of Three", qui seront organisés de la manière suivante:

Premier tour:

- A. 1 - 4
- B. 2 - 3

Deuxième tour:

- C. Vainqueurs A et B
- D. Perdants A et B

Classement final:

- 1. Vainqueur C - Champion de Belgique
- 2. Perdant C
- 3. Vainqueur D
- 4. Perdant D

Pour déterminer le reste du classement et la descente un (1) tour "Best of Three" sera organisé.

4.11.3 Temps-mort

La réglementation du Temps-mort s'applique dans toutes les Divisions et Catégorie d'âge à l'exception des Canetons.

4.11.4 Les Bonnets

- Chaque équipe doit être en possession de ses propres bonnets.
- Les bonnets doivent être de couleur contrastée, autre que rouge unie, approuvée par les arbitres, et contrastant également avec le ballon.
- Les arbitres peuvent exiger qu'une équipe porte des bonnets blancs ou bleus.
- Les gardiens de but doivent porter un bonnet rouge.
- Un gardien de but remplaçant doit porter le bonnet rouge avec le numéro 13.
- Aucun joueur n'est autorisé à changer le numéro de son bonnet en cours de match sans l'autorisation préalable de l'arbitre et sans en avoir informé le secrétaire de la table.
- Les bonnets doivent être portés pendant la durée entière du match.
- Le club organisateur doit disposer d'un jeu de bonnets blancs et d'un jeu de bonnets bleus en réserve à la table officielle. Les équipes jouant avec des bonnets d'autres couleurs sont tenues de disposer de leur propre jeu de bonnets de réserve.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – CBWP 09

4.11.5 Bancs des réserves

Les bancs des équipes doivent être tous deux situés sur le côté opposé à celui de la table officielle et derrière la ligne de but.

Dans les piscines avec une profondeur minimale de 1,80m, les équipes effectueront le changement de côté à la mi-temps et avant de début de la deuxième période de toute prolongation.

Dans les piscines avec petite profondeur (inférieure à 1m80) d'un côté, les équipes effectueront le changement de côté après chaque période ou période de prolongation.

4.11.6 Cartes rouges et jaunes

Les cartes rouges et jaunes valent pour toutes les divisions lors des différentes compétitions de water-polo (que se soit Championnat, Coupe ou Super-Coupe), à l'exception des Canetons et Benjamins

4.11.7 Les Ballons

- Pour les matchs Seniors, Juniors et Cadets le ballon sera de type "**Senior**" (M5).
- Pour les catégories Minimes, Benjamins et Canetons le ballon sera de type "**Dame**" (M4).
- Au moins trois ballons doivent être disponibles pour les matchs.
- Suite à la convention avec la société « Varitech » les équipes de **Div. I et II** doivent utiliser obligatoirement des ballons de la marque « **Epsan** » **et/ou** « **Turbo** »

4.11.8 Table des Officiels

Celle-ci doit se trouver sur le bord de la piscine à égale distance des deux goals.

Le club visité mettra si possible à la disposition du ou des arbitres le jury suivant :

- Deux secrétaires de matchs ;
- Deux chronométreurs ;
- Deux juges de but ;
- Un délégué pour l'équipe (CBWP15.1 à 15.4)

Ces officiels seront licenciés auprès de leur Fédération respective et posséderont la carte d'officiel ou d'arbitre.

Un membre d'une Commission (FRBN – FFBN – VZF) ne peut pas être officiel de table.

4.11.9 Feuilles de match

- L'emploi des feuilles officielles de matches en cinq exemplaires est obligatoire. Excepté pour les canetons, benjamins et les tournois.
- Les délégués des deux clubs remplissent 15 minutes avant le début du match la feuille de match avec les noms et prénoms de leurs joueurs.
- Après le match, la feuille de match est d'abord signée par les délégués des clubs et après par les arbitres.
ATTENTION : Une fois que les délégués et arbitres ont signé la feuille de match, plus aucune annotation ou modification ne peut être faite sur la feuille de match.
- Chaque rapport d'arbitre au sujet des événements au cours du match doit être mentionné sur la feuille de match avant la signature des délégués.
- Les clubs et les arbitres doivent veiller à ce que la feuille de match soit correctement complétée ; à défaut, toute plainte concernant ce match pourra être considérée comme irrecevable.
- Les feuilles de match sont contrôlées hebdomadairement par le responsable désigné de la Commission Sportive Water-polo. Cette personne dispose d'un délai de deux semaines pour avertir le club organisateur des irrégularités constatées. A posteriori la Commission Sportive Water-polo appliquera éventuellement le score d'un forfait au cours de sa prochaine réunion.
- Les irrégularités qui sont le sujet d'une plainte seront réglées par la Commission Discipline Water-polo.

A la fin du match:

- La copie bleue de la feuille de match remplie est donnée à l'équipe visiteuse, la copie rose est pour le club organisateur ;
- Le club fournira à l'arbitre, une enveloppe dans laquelle seront glissés les trois premiers exemplaires de la feuille de match. L'arbitre fermera l'enveloppe et signera à cheval sur le rabat et le dos de l'enveloppe.
- L'enveloppe devra être envoyées par le club dans les 48hrs (date cachet de la poste faisant fois) au secrétariat de la Commission Sportive Water-polo, sinon le club sera sanctionné par une amende réglementaire.
- Dans le cas où un club a plusieurs matches à domicile le même week-end, chaque feuille de match sera mise dans des enveloppes différentes et ces enveloppes pourront être rassemblées dans une seule pour être envoyées.

Les feuilles matchs sont à commander auprès du Secrétariat Général de la FRBN à l'adresse suivante:

FRBN - Secrétariat Générale
Rue du Chevreuil, 28
1000 Bruxelles
Tél : 02/ 513 87 08 – Fax : 02/513 34 68
Email : info@belswim.be

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 21
- Annexe 3 – Exemple d'une feuille de match

4.11.10 Le score

L'attribution des points de tous les matches, dans chaque série ou division, est réglée comme suit :

1. **trois** points en cas de victoire ;
2. un point en cas de match nul ;
3. zéro point en cas de défaite.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 09

4.11.11 Résultats des matchs

Doivent être téléphonés à Pierre LEDENT – 02/ 672 97 02 **AVANT le dimanche 10.00 heures**.
(Le secrétariat est accessible le samedi soir jusqu'à 23h00 et le dimanche matin à partir de 08h00)

Matches Division I

Les clubs de divisions I sont invités à communiquer le résultat du premier match directement à la fin de celui-ci avec le résultat par période. Vous pouvez joindre le secrétariat au n° suivant: 0476 423 612. Le résultat du match réserve sera communiquer directement à la fin de celui-ci.

Matches joués le dimanche

Les résultats doivent être communiqués directement à Pierre LEDENT par téléphone ou pour les équipes de jeunes par E-mail (secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be) et cela avant le dimanche soir 22h00.

4.11.12 Classements

Le classement définitif des équipes dans chaque série ou division est établi selon le critère suivant et dans l'ordre ci-après :

1. le plus grand nombre de points obtenus ;
2. le plus grand nombre de victoires ;
3. Le nombre de points acquis lors des matches entre les équipes concernées ;
4. La différence de buts inscrits lors des matches entre les équipes concernées ;
5. la différence de buts inscrits ;
6. le plus grand nombre de buts inscrits.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 09

4.11.13 Journées de match

Généralement les matches se joueront le Vendredi – Samedi ou Dimanche

Si pour une raison ou une autre un club ne saurait jouer lors des journées susmentionnées, il devra le renseigner auprès du Secrétaire de la Commission Sportive et ensuite en accord avec le club adverse trouvera un arrangement qui sera communiqué le plus rapidement possible au Secrétaire de la Commission Sportive.

4.11.14 Remise des matches

Aucun match ne peut être remis sauf cas de force majeure jugé par la Commission Sportive. Tout match DOIT se jouer dans la semaine précédant ou dans la semaine suivant la date normalement prévue.

La demande devra mentionner :

- a) Le motif de la modification
- b) La nouvelle date (voire ci-dessus).

L'accord écrit du club adverse est obligatoire.

La CSWP ne donnera son accord éventuel que lorsqu'elle sera en possession de tous ces éléments.

En cas de non accord entre les deux clubs, la Commission Sportive prendra une décision définitive et objective.

La remise des matches pour cause d'intempéries sera décidée par la Commission Sportive et la décision sera prise avant le samedi 10h00.

Cette information sera communiquée via les antennes de **la RTBF Radio – TV et de la VRT radio – TV.**

Voir aussi:

- o FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 10
- o FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 11.

4.11.15 Entrée

Les clubs organisateurs doivent accorder le libre accès aux joueurs et dirigeants du club visiteur. Sont considérés comme dirigeants : l'entraîneur et son assistant – un soigneur – un délégué – un juge de but et le président du club.

Toutes les recettes sont au profit du club organisateur.

Voir aussi:

- o [Chapitre 4.13.4 - Protocole pour recevoir les arbitres, membre de la Fédération et la presse](#)

4.12 Arbitres

Tout club s'inscrivant en championnat doit disposer d'arbitres.

Un club ne pouvant remplir ces conditions se verra infliger une amende réglementaire et si celle-ci n'est pas payée avant les inscriptions, le club pourra voir son inscription annulée.

Les arbitres sont désignés par la Commission Centrale des Arbitres au moins **quinze** jours avant la rencontre. **Sauf pour les tours finaux.**

La CCA veillera à ce que les arbitres désignés soient neutres et n'appartiennent pas à un des clubs participants.

Ces désignations seront également communiquées aux secrétaires des clubs. Un club ne peut pas récuser un arbitre.

Les arbitres doivent être présent au moins 30 minutes avant le début du match.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 03
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 07
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 17

4.12.1 Absence d'un arbitre

En cas d'absence d'un (des) arbitre(s), le club attend 15 minutes avant de débiter le match.

Si l' (les) arbitre(s) ne s'est (ne se sont) toujours pas présenté on procédera de la manière suivante et en suivant l'ordre:

- Vérifier dans les spectateurs si un (des) arbitre(s) neutre(s) est (sont) présent(s) ;
- Vérifier si un arbitre des deux clubs est présent. Dans le cas où chaque club à un arbitre, un tirage au sort sera effectué ;
- Un Officiel prendra la place de l'arbitre ;
- En accord entre les deux équipes un joueur d'une des deux équipes prendra la place de l'arbitre ;
- Un spectateur prendra la place de l'arbitre.

Pour les matches dirigés par deux arbitres en cas d'absence d'un des deux arbitres, la procédure susmentionnée devra être appliquée.

Toutefois si les deux équipes donnent leur accord, l'arbitre présent peut s'il le désire diriger le match seul.

DANS TOUS LES CAS LE MATCH SERA JOUE.

Un arbitre qui se présente en retard ne peut pas prendre la place de son remplaçant durant le match.

L'arbitre qui est arrivé en retard ne recevra pas de défraiement pour son déplacement et le match et se justifiera par écrit auprès de la CCA.

4.12.2 Frais des arbitres

Les arbitres seront payés AVANT le match. PAS DE CHEQUES NI DE VIREMENTS !!!!!

L'arbitre, neutre ou l'arbitre d'un des deux clubs, présent comme spectateur lors d'un match et qui officie comme remplaçant recevra l'indemnité pour le match selon son statut mais pas les frais de déplacement.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 03
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 07
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 17
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 18

4.13 Direction des matches

4.13.1 Débuts de match

- Le champ de jeu et la table du jury seront prêts au moins quinze (15) minutes avant le début du match.
- La feuille de match sera complétée au moins quinze (15) minutes avant le début du match.
- Chaque équipe est obligée de se présenter auprès de l'arbitre au moins dix (10) minutes avant le début du match.

- En cas d'arrivée tardive d'une équipe (l'équipe ayant fait le nécessaire pour prévenir le club visité), l'arbitre mentionnera sur la feuille de match la raison du retard et fera contresigner la feuille de match par le délégué ou le capitaine de l'équipe en défaut.
- L'arbitre fera acter l'absence d'une équipe quinze (15) minutes après l'heure officielle du début du match et le mentionnera sur la feuille de match qu'il complètera comme il est d'usage. L'arbitre n'indique pas le score du forfait, cela est de la responsabilité de la Commission Sportive

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 13 en CBWP 17

4.13.2 Matches publics

Un match de water-polo est comme toutes les manifestations sportives accessibles au grand public. Le club organisateur est responsable du bon déroulement du (des) match(es) et délèguera à cet effet un responsable de son club pour assurer la police, le nom de cette personne sera mentionné sur la feuille de match.

Cette personne fera le nécessaire pour que toutes formes de débordement des spectateurs – de violences physiques et/ou verbales – soient évitées.

Si la conduite des spectateurs est de nature à empêcher le bon déroulement normal du match, l'arbitre peut arrêter celui-ci et demander de faire évacuer le ou les spectateurs perturbateurs et éventuellement tous les spectateurs avant de reprendre le bon déroulement du match.

L'arbitre fera un rapport sur les événements auprès de la Commission Sportive Water-polo. Sur base du rapport de l'arbitre, la Commission Sportive Water-polo pourra pour le ou les matches suivant interdire l'accès au public et proposer au Conseil d'Administration de la FRBN l'application d'une amende.

En cas d'arrêt définitif d'un match, pour les raisons invoquées plus haut, la Commission Sportive Water-polo décidera du score à enregistrer.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 14

4.13.3 Police des matches

Le délégué officiel du club organisateur est un membre du Conseil d'administration du club. Il/elle est inscrit sur la feuille de match en tant que délégué aux arbitres et doit être présent(e) en permanence au cours du match. Il/elle est responsable du contrôle de l'ordre avant, au cours et après le match.

La personne responsable de la police du match (Délégué à l'arbitre) ne pourra occuper aucune autre fonction durant le match.

Le délégué à l'arbitre peut être un membre d'une Commission (FRBN – FFBN – VZF)

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 15

4.13.4 Protocole pour recevoir les arbitres, membres de la Fédération et la presse

4.13.4.1 Protocole pour recevoir un arbitre

- Dès son arrivée, l'arbitre est accueilli par le délégué responsable de la police du match. Ce délégué reste disponible auprès de l'arbitre pour toute la durée du match.
- Si l'arbitre est accompagné(e), cette personne aura un accès gratuit pour assister au match.
- Le club visité mettra un vestiaire, autre que celui des joueurs, à la disposition de l'arbitre.

- Pendant le match, le club organisateur mettra à disposition de l'arbitre de quoi se désaltérer.
- Si l'arbitre vient par le train, il peut demander au club organisateur de venir le chercher et de le reconduire à la gare.

4.13.4.2 Protocole pour recevoir un membre de la Fédération

- Tout membre de la Fédération à l'accès gratuit lorsqu'il présente son laissez-passer, la personne qui l'accompagne rentrera également gratuitement.
- Si un membre de la Fédération qui est désigné pour superviser le/les match(s) vient par le train, il peut demander au club organisateur de venir le chercher et de le reconduire à la gare.

4.13.4.3 Protocole pour recevoir un membre de la Presse

- Les personnes de la presse ont un accès gratuit aux installations sur présentation de leur carte de presse.
- Un responsable du club visité sera à leur disposition durant toute la durée de leur présence.
- Pour la presse écrite, un emplacement leur sera réservé au bord de la piscine à proximité de la table du jury.

4.13.5 Quand un joueur peut-il prendre part au match?

- Uniquement les joueurs qui sont présents pour le début du match, peuvent être inscrits sur la feuille de match ;
- Un joueur qui arrive après le début du match, doit se faire inscrire sur la feuille de match et ne pourra participer au jeu que lors de la période suivante après avoir été contrôlé par l'arbitre ;
- « L'entraîneur-joueur » est considéré comme joueur et n'a pas les avantages « de l'entraîneur » comme c'est prévu dans le règlement. Pour cette raison il doit rester sur le banc, avec le bonnet attaché, quand il ne participe pas directement au jeu. Il est toutefois autorisé à demander les Temps mort;
- Dans le cas où il ne respecte pas ces règles, il reçoit une carte rouge et il devra quitter le banc ainsi que la zone neutre, comme le règlement pour les joueurs le prévoit.

4.13.6 Contrôle des personnes inscrites sur la feuille de match

Voici par ordre d'importance les moyens d'identification des personnes inscrites sur la feuille de match.

Nous rappelons que personne ne peut être exclu d'un match et que toute anomalie doit être inscrite sur la feuille de match.

La mention " Le joueur N° ou Officiel du Club X a présenté sa carte d'identité" sera faite sur la feuille de match.

L'arbitre ne fait que constater.

La Commission Sportive prendra les décisions qui s'imposent.

Secrétaires de match - Chronomètres - et Délégués des équipes:

Carte d'officiel - Carte d'arbitre - Carte d'identité (dans l'attente de la carte d'officiel)

Juges de but:

Carte d'officiel - Carte d'arbitre - Carte de joueur (au moins 16 ans) - Carte d'identité (dans l'attente de la carte d'officiel ou de joueur)

Entraîneurs - Assistant Entraîneur:

Carte d'identité - Carte d'officiel - Carte d'arbitre - Carte de joueur

Délégué aux arbitres et Soigneur:

Carte d'identité

Joueurs:



Carte de joueur - Carte d'identité (dans l'attente de la carte de joueur)

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII RSG 06

4.13.7 Blessures

Tous les membres licenciés (joueurs – Officiels – Arbitres) en cas d'accident dans l'enceinte de la piscine, sont couverts par une assurance prise par leur club. Les clubs veilleront à être en possession d'au moins un formulaire d'assurance lors du match.

Le club organisateur veillera à posséder lors de chaque match d'une boîte de secours pour les premiers soins.

Si la nature de la blessure est grave, le club organisateur veillera à appeler les secours ou à guider le joueur blessé vers l'hôpital le plus proche.

Une partie du formulaire d'assurance sera complété par le membre licencié et une autre par le médecin.

Lorsque le formulaire est correctement rempli, signé par le membre licencié, il sera transmis au Secrétaire Général du club qui le contresignera et l'enverra à l'assurance.

L'arbitre mentionnera sur la feuille de match le joueur blessé ainsi que la nature de la blessure.

4.13.8 Officiels de Water-polo

- Les officiels de water-polo sont les personnes qui exercent une fonction officielle au cours des matchs (secrétaire de match, chronométreur, etc.) organisés par la Commission Sportive Water-polo de la FRBN et donc leur nom doit être mentionné sur la feuille de match.
- Tout les officiels doivent être licenciés auprès de leurs fédérations régionales respectives et peuvent, après avoir suivi un cours pour « les officiels de water-polo », solliciter une carte d'officiel auprès du secrétariat de la commission sportif water-polo

Voir aussi:

- [Chapitre 4.8 Cartes de Joueurs/Cartes d'Officiels](#)
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 20

4.13.9 Directives et conseils pour la table de match

- Les signaux de la table doivent être clairement audibles et visible pour tous les participants au match et les signaux sonores doivent être différents du coup de sifflet de l'arbitre. Avant le match les officiels montreront et feront entendre les différents signaux (30 secondes, la fin la période, temps-mort).
- Lors des demandes de temps-mort par les entraîneurs respectifs l'officiel de table peut arrêter le chrono et signale ceci moyennant un coup de sifflet clairement audible. Le décompte du temps-mort ne peut débuter que lorsque l'arbitre l'a accordé;
- Les fautes d'exclusion ou de penalty doivent être mentionnées le plus rapidement possible sur le tableau prévu à cet effet. Ne pas attendre le temps de repos pour le faire. De ce fait on évitera ainsi toutes discussions inutiles. Il faut que le tableau des fautes soit bien visible par tous les participants.
- Lors d'un tir sur les montants ou la barre transversale du but, il est possible que l'on doit remettre 2 fois le chrono à 30 secondes, une 1^{ère} une fois lors du tir lui-même, une 2^{ème} fois au moment où l'on est certain DE QUI est en possession du ballon.
- Lorsque l'on complète la feuille de match, toujours mentionner les noms et prénoms des joueurs dans leur intégralité ;
- Lors d'une brutalité (remplacement après 4 min.), un penalty doit être accordé. Les officiels et les arbitres peuvent ici s'aider ici, en cas d'oubli ;

- Lors d'un penalty, les chronométreurs démarreront le chrono lorsque le ballon quitte la main du joueur tirant le penalty. Faire bien attention à ceci afin que l'équipe attaquante puisse utiliser entièrement les 30 secondes;
- Lors du penalty dans la dernière minute, le coach peut choisir la possession du ballon (de nouveau 30sec) à la place de prendre ce penalty. Ici aussi, l'officiel de table peut être un soutient pour l'arbitre en faisant savoir que la dernière minute a été signalée. Quelque fois le signal de la dernière minute n'est pas bien signalé ou même oublié.

4.13.10 Comment bien remplir la feuille de match

Lorsqu'on complète la feuille, on doit bien vérifier que tout est rempli correctement et clairement. Toute les feuilles de match sont contrôlées par le secrétaire de la Commission Sportive Water-polo et si il apparaît qu'il y a certains manquements ou qu'ellesont mal remplies, une amende administrative sera infligée au club concerné.

Dans l'annexe 3, vous trouverez un exemple avec plus d'explication.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre VII CBWP 21

5 Organisation de la Coupe de Belgique

5.1 Organisation et dénomination

La Commission Sportive de Water-polo organise sous les règlements de la FRBN, au cours de la saison **2008-2009**, la "Coupe de Belgique de Water-polo" pour messieurs avec la collaboration de **TBD** dans le but de promouvoir le water-polo auprès des clubs de divisions inférieures.

La Coupe de Belgique est dotée d'un challenge. Le club vainqueur devra en assumer la garde pendant un an et devra le restituer à la CSWP avant l'organisation de la journée finale de l'édition suivante.

Le challenge sera attribué définitivement au club qui gagnera cette compétition soit **trois** années **consécutives**, soit **cinq** années non consécutives.

L'organisation des 1/2 finales et finales est expliquée dans un cahier de charge (Annexe 2).

Voir aussi:

- [Chapitre 4.11 - Organisation](#)

5.2 Conditions techniques

- Les 1/2 finales et les finales sont organisées lors de deux week-ends et doivent être jouées dans un champ de jeu ayant les dimensions maximales de 30m x 20m et une profondeur minimale de 1,80m avec chronométrage électronique complet.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.10 - Conditions Technique](#)

5.3 Price Money

Le montant du Price-money, ainsi que sa répartition, est fixé par le club organisateur.

Le club organisateur s'engagera **par écrit** à respecter le montant du Price-money indiqué dans sa soumission

5.4 Calendrier

Lors des deux tours préliminaires, les rencontres pourront être jouées en semaine.

A partir des 1/8 de finales et afin de valoriser cette "Coupe de Belgique", tant auprès des clubs que des médias, la CSWP a décidé de protéger ces dates et de **ne pas** autoriser le déroulement de journées de championnat ainsi que l'organisation ou la participation à des tournois pour les équipes encore qualifiées lors des week-ends réservés au déroulement de la Coupe de Belgique

La CSWP se réserve le droit de fixer une autre date pour l'organisation des 1/2 finales et finales. Dans ce cas, la nouvelle date sera communiquée à tous les clubs au plus tard le dernier mardi de novembre.

5.5 Inscriptions

- **!! Participation OBLIGATOIRE pour tous les clubs (C.S. 21.02.02) !!**
- Chaque club affilié à la FRBN doit inscrire **au minimum une équipe** (nombre d'équipe: libre). Aucun droit d'inscription ne sera demandé.
- Les formulaires d'inscription seront envoyés en même temps que ceux des Championnats de Belgique et devront être renvoyés dûment complétés, et signés par **le président ou le secrétaire du club** au secrétaire Water-polo – **Pierre LEDENT** – au plus tard à la date fixée par la CSWP.
- Le club qui retire son inscription après le premier tirage au sort devra payer l'amende prévue par la FRBN.
- .

5.6 Tirage au sort

- A tous les stades de la coupe, les rencontres seront jouées dans les installations de l'équipe tirée au sort en premier lieu.
- Les **huit** équipes ayant participées aux **1/4** de finales de l'édition précédente sont qualifiées d'office pour les 1/8 de finales et ne participeront pas aux deux premiers tirages au sort.
- Tours préliminaires (**1/32** et **1/16** de finales) : deux tours préliminaires seront organisés afin de désigner les huit autres équipes qui participeront aux 1/8 de finales.
N.B. **1/32** finales réservés aux clubs de Divisions II, III et IV.
- Le tirage au sort des 1/32 de finales aura lieu lors de la réunion calendrier.
- Le tirage au sort des 1/16 de finales aura lieu après la journée des 1/32 de finales.
- **1/8** de finales : tirage au sort entre les huit équipes issues des tours préliminaires et les huit équipes qualifiées d'office. Tirage au sort intégral.
- **1/4** de finales : tirage au sort intégral.
- **1/2** finales : tirage au sort intégral.

5.7 Forfait

- Si une équipe fait défaut, l'autre équipe sera qualifiée automatiquement pour le tour suivant.
- Tout forfait sera pénalisé selon le règlement appliqué pour les Championnats de Belgique.
- Toutefois, en cas de forfait au stade des 1/2 finales et finales, le club concerné devra payer un dédommagement de **744,00 €** au club organisateur via la FRBN.

- Pour se prémunir d'un éventuel forfait au stade des 1/2 finales, la CSWP effectuera le deuxième mardi de janvier un tirage au sort entre les perdants des 1/4 de finales afin de désigner une ou des équipe(s) de réserve(s).

5.8 Règlements Particulier

- Formule d'handicap
Un handicap de **5 (cinq)** goals sera accordé par différence de division sur base de la compétition des divisions du championnat 2008-2009 selon le principe suivant :
Division I = 0 goal
Division II = 5 goals
Division III = 10 goals
Division IV = 15 goals
Cette formule sera appliquée à tous les stades de la compétition.
- Si un club a cessé ses activités pendant une ou deux saisons au maximum il sera considéré, pour l'attribution du handicap, comme faisant partie de la division immédiatement **inférieure** à celle où il évoluait.
- Pour les clubs alignant deux équipes, la deuxième équipe aura l'handicap par rapport à la division dans laquelle elle évolue. Toutefois les clubs sont invités à rentrer au secrétariat de la Commission Sportive, avant le début de la Coupe, une liste de joueurs par équipe. La règle du changement d'équipe est identique à celle du championnat.

5.9 Déroulement des rencontres

- Durée des matches: Voir [Chapitre 4.11 - Organisation](#)
- Jusqu'au stade des **1/16** de finales, simple arbitrage. À partir des **1/8** de finales, double arbitrage.
- Les 1/2 finales et finales seront organisées en deux week-ends dans un champ de jeu aux dimensions maximales de 30m x 20m et de profondeur minimale de 1,80m avec chronométrage électronique complet.
- En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, à tous les stades de la compétition des prolongations seront jouées selon le règlement FINA 2005-2009.

5.10 Frais

- Jusqu'à et y compris les 1/4 de finales, les frais d'arbitres sont réglés selon le système normale
- Pour les **1/2** finales et **finales**, les frais d'arbitre seront à charge du club organisateur.

5.11 Entrée

Les recettes sont au profit du club organisateur.

5.12 LEN Trophy

Le vainqueur de la Coupe de Belgique sera qualifié pour la LEN TROPHY comme participant Belge. Si le vainqueur de la Coupe de Belgique est également Champion de Belgique, c'est l'autre finaliste qui sera qualifié pour participer à la LEN TROPHY comme participant Belge.

5.13 Sanctions disciplinaires

Toutes sanctions prises par la CDWP, suite à une rencontre de la Coupe de Belgique, seront effectives même dans le Championnat.

5.14 Clubs qui inscrivent plusieurs équipes

Le club qui inscrit plusieurs équipes doit déposer une liste des joueurs auprès du secrétariat de la commission sportive Water-polo.

5.15 Règlements

Toutes les dispositions réglementaires des "Championnats de Belgique de Water-polo" (Statuts et Règlement – Chapitre VI Règlements Sportifs) sont d'application pour les rencontres de Coupe de Belgique.

6 Organisation de la Super coupe

6.1 Organisation

La Super Coupe Water-polo est un match entre le Club Champion de Belgique et le Club vainqueur de la Coupe de Belgique. Au cas où ce serait le même club, celui-ci rencontrerait le second classé de la Coupe.

Si les clubs jouent dans une division différente, la formule d'handicap de la Coupe est de rigueur.

Ce match aura lieu avant la reprise du Championnat de Belgique suivant.

C'est le club Champion qui organise la rencontre; c'est-à-dire notamment:

- Le club est tenu d'organiser dans les 20 minutes qui suivent la fin du match une réception pour la remise des trophées.
- La remise des trophées sera faite par les représentants de la FRBN.
- Lors de cette cérémonie sera remise la coupe:
 - Au club vainqueur de la Super Coupe.
 - Au meilleur buteur du Championnat écoulé.
 - Au meilleur joueur du Championnat précédant (celui-ci ayant été désigné par un référendum auprès des capitaines des équipes ayant participées à ce Championnat).

6.2 Conditions Techniques

- La Super Coupe Water-polo sera jouée dans un champ de jeu aux dimensions maximales de **30m x 20m et d'une profondeur minimale de 1,80m** avec chronométrage électronique complet.

Voir aussi:

- [Chapitre 4.10 - Conditions Technique](#)

6.3 Price Money

- Les trophées sont à charge de la FRBN.
- Il y aura éventuellement aussi une remise de "Price-Money" par un ou des sponsors.

6.4 Direction des matches

Voir [Chapitre 4.11 - Organisation](#)

6.5 Frais

Tous les frais d'organisation du match (location de piscine, arbitres, réception,...) sont à charge du club organisateur.

6.6 Recettes

Les recettes sont au profit du club organisateur.

6.7 Sanctions disciplinaires

Toutes sanctions prises par la CDWP, suite à la Super Coupe de Belgique, seront effectives même pour le Championnat.

6.8 Règlements

Toutes les dispositions réglementaires des "Championnats de Belgique de Water-polo" (Statuts et Règlement – Chap. VI Règlements Sportifs) sont d'application pour la Super Coupe de Belgique.

7 Organisation des tournois

7.1 Organisation

7.1.1 Demande d'organisation

Toute organisation de tournoi, à l'exception des tournois Canetons et Benjamins du championnat, doit recevoir l'approbation de la Commission Sportive.

Pour ce faire, le club enverra au secrétariat de la Commission Sportive le formulaire de demande d'organisation que l'on peut obtenir en faisant la demande à l'adresse suivante :

secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be.

Pour être approuvé, le formulaire doit être accompagné du règlement du tournoi et être envoyé auprès du secrétariat de la Commission Sportive au plus tard un mois avant l'organisation du tournoi.

7.1.2 Désignation des arbitres pour le tournoi.

C'est uniquement la CCA qui désigne les arbitres pour les tournois, elle désignera également un « Chef Arbitre » qui supervisera le tournoi.

C'est le secrétaire de la Commission Sportive qui fera la demande de désignation des arbitres pour le tournoi en envoyant une copie du formulaire de demande ainsi que du règlement.

7.2 Conditions Techniques

Voir [Chapitre 4.10 - Conditions Techniques](#)

7.3 Défraiement des arbitres

Les arbitres désignés pour les tournois percevront leurs frais de déplacements + 15,00€ par 1/2 journée de présence.

Pour les tournois organisés sur une journée complète, la CCA recommande aux clubs organisateurs de fournir une collation à la mi-journée.

7.4 Assurances

Si un club participe à un match, un tournoi ou un stage à l'étranger, il doit en informer son assurance.

7.5 Sanctions disciplinaires

Toutes sanctions présent par la Commission de Discipline Water-polo suite à un match lors d'un tournoi s'appliquent dans le championnat.

8 Publicité

Il est interdit de placer des publicités à l'intérieur des buts ou de placer des publicités sur les montants et sur la barre transversale des buts

9 Communications Officiels

Toutes les notifications officielles émanant des différents organes de la Fédération peuvent vous parvenir par les moyens suivants:

- E-mail dans la boîte « Mail » officielle du club se trouvant sur le serveur de la Fédération régionale dont dépend le club;
- E-mail avec un accusé de réception sur la boîte « Mail » du responsable water-polo du club;
- Lettre recommandée envoyée au secrétaire du club ;
- Courrier ordinaire ou fax envoyé au secrétaire du club.

Certaines communications sont également visibles sur les sites Web de la FRBN, FFBN et VZF.

10 Dopage

10.1 Généralités

La FRBN applique les règles et sanctions lorsqu'elle est compétente et appelée à examiner et à sanctionner un cas de dopage.

Les sanctions en matière de dopage imposées par les pouvoirs publics ou autre organisme reconnu compétents, peuvent être reprises intégralement par la FRBN, soit au niveau international, national ou régional après avoir entendu l'athlète sanctionné.

Le jugement est entériné, dans le rapport du Conseil d'Administration.

Tout athlète refusant à se soumettre à un contrôle pour quelque motif que ce soit, est assimilé à celui ayant subi un contrôle positif.

10.2 Aide aux sportifs

La liste des substances et méthodes interdites est disponible sur le site <http://www.dopage.be>

Le sportif se rendant chez le médecin n'oubliera pas de lui signaler qu'il pratique un sport de compétition et demandera donc un certificat médical justifiant la prise d'une substance pouvant être reprise dans la liste.

Lors du contrôle, il remettra le certificat médical au médecin contrôleur.

10.3 Procédure des contrôles

Suivant la région linguistique dans laquelle on se trouve, la procédure peut varier.

Pour prendre connaissance de ces procédures, autant la FFBN que la VZF vous renvoie sur les sites Internet.

Voir aussi:

- FRBN Règlements sportifs Water-polo – Chapitre I RSG 07
- Toute information au sujet du dopage:
 - Néerlandophone: <http://www.dopinglijn.be>

- Francophone : <http://www.dopage.be>
- La liste des médicaments : <http://www.cjism.vlaanderen.be/dopinglijjn/lijstgeneesmiddelen/index.html>
- Procédure TTN TUE (Therapeutic Use Exemption): <http://www.cjism.vlaanderen.be/dopinglijjn/ttn/index.html>
- La procédure concernant dopage: <http://www.zwemfed.be/> - klikken op "info/medisch".

11 Racisme

Tout propos raciste ou xénophobe émanant d'un joueur ou d'un officiel sera sanctionné par un rapport de l'arbitre auprès de la Commission de Discipline Water-polo.
La FRBN interdit toute discussion politique, philosophique ou religieuse.

12 Sanctions disciplinaires – Plaintes et Réclamations

12.1 Sanction disciplinaire

Tout débordement (violence physique ou verbale) de la part d'un joueur ou d'un officiel est sanctionné par l'arbitre d'une « sanction automatique ».

La sévérité des « sanctions automatiques » est en rapport avec la faute commise.

Si ces « sanctions automatiques » sont suivies d'un rapport, cela sera notifié sur la feuille de match et contresigné soit par le joueur ou officiel concerné ou soit par le délégué du club fautif.

Pour réaliser son rapport, l'arbitre utilisera le document officiel de la CCA.

Toutes les sanctions automatiques sont sans appel possible et sont d'application dès le match suivant dans la catégorie dans laquelle le joueur a été sanctionné.

Lorsqu'un joueur est suspendu pour un match et que ce match doit être rejoué, le joueur est toujours suspendu pour le match même si le délai de la sanction automatique est dépassé.

En cas de récidive, la sanction automatique reste d'application et le joueur sera convoqué auprès de la Commission de Discipline et une éventuelle sanction supplémentaire peut être prononcée.

Récidive = pendant deux années à partir de la date à laquelle la sanction a été prononcée.

Toutes les peines et sanctions personnelles prononcées par la Commission de Discipline ainsi que les sanctions automatiques restent TOUJOURS d'application, même si le joueur change de catégorie et/ou de club. (fin de championnat et reprise du championnat de la saison suivante).

Pour tous les cas non prévus, la Commission de Discipline jugera notamment suivant le rapport et la feuille de match.

Voir aussi:

- FRBN Règlement d'ordre intérieur – Chapitre XIV en XV
- Tous les PV de la Commission Discipline Water-polo: <http://www.belswim.be/fr/comdisciplwp.htm>
- Liste de toutes les sanctions disciplinaire: <http://www.belswim.be/fr/comdisciplwp.htm>
- Tableau des sanctions automatiques: <http://www.belswim.be/fr/comdisciplwp.htm>
- FRBN Règlements sportifs Water-polo – CBWP 22

12.2 Plaintes et réclamations

En cas de réclamation ou de plainte le club doit, endéans les 30 minutes après le match, indiquer sur la feuille de match qu'il dépose réclamation.
L'arbitre contresignera la feuille de match.

ATTENTION : dès que le délégué du club et l'arbitre ont signé la feuille de match, la plainte ou réclamation ne peut plus être indiquée sur la feuille de match. (Voir 2.12.4)

Lorsque la plainte ou réclamation a été mentionnée sur la feuille de match le club enverra par courrier recommandé, dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent le match, la justification de sa plainte ou réclamation.

La plainte ou réclamation sera envoyée au Secrétariat Général de la FRBN qui la transmettra à la Commission concernée :

FRBN
Rue du chevreuil, 28
1000 Bruxelles

Toute plainte ou réclamation doit être signée par le président ou le secrétaire du club sinon la plainte ou la réclamation sera considéré comme irrecevable.

Le club doit également verser une caution, voire le tableau des amendes des règlements. (belswim.be – règlements – tableau amendes et droits d'inscription)

Le cas échéant, un club peut toujours porter plainte ou réclamation si elle ne l'a pas indiqué sur la feuille de match et tout en respectant les règles citées ci-dessus.

La commission qui sera en charge du dossier statuera si la plainte ou réclamation est recevable ou pas.

Voir aussi:

- o FRBN Règlements sportifs Water-polo – BKWP 22.
- o FRBN Règlement d'ordre intérieur – Chapitre I AB 09
- o FRBN Règlement d'ordre intérieur – Chapitre I XV
- o Tableau administratif des droits d'inscription et amendes:
<http://www.belswim.be/fr/r%E8glements.htm>

13 Structures de FRBN

L'organigramme le plus récent et la composition de toutes commissions de la FRBN se trouve sur le site Web: <http://www.belswim.be/fr/organigramme.htm>

Vous pouvez également trouver sur se site tous les PV des commissions de la FRBN

Voir aussi:

- o FRBN statuts : <http://www.belswim.be/fr/r%E8glements.htm>
- o FRBN Règlement d'ordre intérieur – Chapitre I
- o FRBN Règlement d'ordre intérieur – Chapitre II
- o FRBN Règlement d'ordre intérieur – Chapitre III
- o FRBN Règlement d'ordre intérieur – Chapitre IV
- o FRBN Règlement d'ordre intérieur – Chapitre VI
- o FRBN Règlement d'ordre intérieur – Chapitre VII
- o FRBN Règlement d'ordre intérieur – Chapitre VIII

14 Annexes

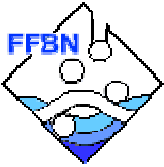
1. Adresses utiles

2. Cahier de charges pour l'organisation de la coupe de Belgique
3. Exemple de feuille de match
4. Exemple de carte de joueur ou officiel

Annexe 1- Adresses utiles



FRBN – FEDERATION ROYALE BELGE DE NATATION
Rue du Chevreuil, 28
1000 Bruxelles
Tel.: 02/ 513 87 08
Fax: 02/ 513 34 68
info@belswim.be
<http://www.belswim.be>



FFBN – FEDERATION FRANCOPHONE DE NATATION
Rue de Montignies, 103
6000 Charleroi
Tel.: 071/ 30 45 95
Fax: 071/ 30 11 82
ffbn@ffbn.be
<http://www.ffbn.be>



VZF – VLAAMSE ZWEMFEDERATIE
Meerstraat, 138c
9000 Gent
Tel.: 09/ 220 53 87
Fax: 09/ 220 40 92
info@zwemfed.be
<http://www.zwemfed.be>

COMMISSION SPORTIVE WATER-POLO

Secrétariat

Pierre LEDENT
Rue des Paons, 5
1160 Bruxelles
Tel./Fax: 02/ 672 97 02
secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be

COMMISSION DE DISCIPLINE WATER-POLO

Secrétariat

Wouter GEORGES
FRBN
Rue du Chevreuil, 28
1000 Bruxelles
Tel.: 02/ 513 87 08
Fax.: 02/ 513 34 68
info@belswim.be

COMMISSION CENTRALE DES ARBITRES

Secrétariat

Paul KNOCKAERT
Rue des Déportés, 8
7700 LUINGNE
Tel./Fax: 056/ 84 00 11
GSM: 0475/ 878 008
cca.ccs@busmail.net

COMITE SPORTIF WATER-POLO FFBN

Secrétariat

Pierre GEERAERTS
Avenue Denayer, 53
1190 Bruxelles
GSM: 0476/ 20 14 43
geeraerts.pierre@belgacom.net

COMITE SPORTIF WATER-POLO VZF

Secrétariat

Robert VAN HECKE
Aardenburgseweg, 133
8310 Sint Kruis
Tel.: 050/ 35 21 89
robert.vanhecke@skynet.be

Annexe 4 - CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DE LA COUPE DE BELGIQUE

1. Conditions Techniques

- Organisation des 1/2 Finales et Finales en deux week-ends avec espace de +/- un mois entre les deux week-ends
- Champ de jeu olympique
- Tableau électronique
- Deux chronos 30" (quatre souhaités)
- Sept nouveaux ballons de compétition pour les deux journées (obligatoirement EPSAN et/ou WATERFLY)
- Officiels de table et juges de but neutres
- Réalisation d'un programme.
- Un jeu de bonnets bleus et blancs de réserve

2. V.I.P

Espace spécial souhaité pour +/- 50 personnes.

3. Presse

Le club organisateur réserve les places nécessaires à la presse, situées de telle manière que les journalistes puissent suivre aisément le déroulement des rencontres.

4. Publicité

VARITECH a droit à une boutique promotionnelle et 2 drapeaux dans la piscine.

5. Frais

Tous les frais (arbitres, officiels, location de piscine,...) sont à charge du club organisateur.

6. Recettes

Les recettes sont au profit du club organisateur.

7. Remise des médailles et trophées

La remise des médailles et trophée s'effectuera en bordure de la piscine devant le public et ce juste après le dernier match.

Cette remise de médaille et trophée sera accompagnée de l'hymne nationale.

8. Price Money

Le montant du price-money, ainsi que sa répartition, est fixé par le club organisateur.

Le club organisateur s'engagera **par écrit** à respecter le montant du price-money indiqué dans sa soumission.

Généralités :

- Toutes les annotations sur la feuille de match à l'exception des signatures doivent être écrites clairement et en lettres CAPITALES.
 - Toutes les personnes mentionnées sur la feuille doivent être en possession soit d'une carte d'officiel, soit d'une carte d'arbitre.
1. Nom du délégué a/aux arbitres. Cette personne reste à l'entière disponibilité de ceux-ci et veille à leur sécurité pendant tout le match.
 2. Nom de la piscine où le match se déroule.
 3. Initiales officielles du club qui organise le match ou le tournoi.
 4. Type de match: exemples : Divisions (Div I, Div I R, JUN, Etc...), Play-off (PO), Best of Three (BOT)
 5. Date du match (JJ/MM/AAAA)
 6. Numéro du match. Ce n° est déterminé par la Commission Sportive Water-polo et apparaît sur les feuilles de désignation des arbitres.
 7. Initiales officielles du club qui joue à domicile (bonnets blancs). On y indique également les croix informant du nombre de Time-Out demandé par l'équipe.
 8. Initiales du club visiteur (bonnets bleus). On y indique également les croix informant du nombre de Time-Out demandé par l'équipe.
 9. Le nom et prénom complet du/de la joueur/joueuse selon le numéro du bonnet. Lorsqu'il y a un match de réserves, sur la feuille du premier match sept (7) noms seront soulignés et ces joueurs ne pourront pas prendre part au match réserves.
 10. Entourer le numéro du/de la joueur/joueuse qui a effectivement pris part au match.
 11. Colonne par période dans laquelle on indique par une croix chaque faute grave commise par un/une joueur/joueuse. Lorsqu'un/une joueur/joueuse est définitivement exclu, on trace une ligne horizontale à partir de la croix indiquant la faute jusqu'à la colonne de la période 4/4.
 12. Nom du coach.
 13. Nom du soigneur.
 14. Nom de l'assistant du coach
 15. Numéro du capitaine. Ce dernier signera la feuille avant le début du match.
 16. Heure du début du match.
 17. Heure de la fin du match.
 18. Numéro du/de la joueur/joueuse à qui on indiquera une remarque (exemple : goal, exclusion, blessure, ...)
 19. Temps, selon le chrono match, indiquant à quel moment l'action s'est déroulée.
 20. Initiales officielles du club auquel appartient le/la joueur/joueuse marquant le goal ou fautif/ve.
 21. Lorsqu'il y a goal, indiquer le nouveau score.
 22. Lorsqu'il y a goal, indiquer "GOAL" du côté gauche de la colonne.
 23. Lorsqu'il y a une faute grave "OUT", "PEN", "OUT DEF" or "BRUT" du côté droit de la colonne.
 24. Toutes les autres remarques sont indiquées entièrement dans cette colonne.
Exemples :
 - Changement de bonnet : XX devient YY et YY devient XX , XX et YY correspondant au numéro du bonnet et le club des joueurs/joueuses concernés.
 - Carte Jaune/Rouge pour le coach: "CARTE JAUNE COACH XX, "CARTE ROUGE COACH XX" (XX= Club).
 - "TIME-OUT"
- A la fin du match, on trace une ligne diagonale au travers des colonnes non remplies afin d'éviter que l'on rajoute des annotations après que tous les intéressés ont signé la feuille de match.
25. Noms des secrétaires du match ainsi que les initiales officielles du club auquel ils sont licenciés.
 26. Noms des chronomètres ainsi que les initiales officielles du club auquel ils sont licenciés.
 27. Noms des juges de but ainsi que les initiales officielles du club auquel ils sont licenciés.
 28. Nom du/des arbitre(s) ainsi que leur signature qui sera apposée à la fin du match.
 29. Le total des frais par arbitre (pas de détail)
 30. Le/les arbitre(s) indique s'il désire faire un rapport sur le match. Dans le cas où il a coché la case "OUI", il devra envoyer dans un délai raisonnable son rapport auprès du secrétariat général de la FRBN.
 31. Le score définitif du match en chiffres et lettres.
 32. Nom et prénom du délégué des équipes. Cela sera indiqué avant le début du match!
 33. A la fin du match, le délégué de chaque équipe indiquera s'il pose réclamation ou pas, ensuite il signe la feuille de match.
 34. Cette colonne est là pour vous aider à trouver à quel moment un joueur exclu pour une période de 20' peut rentrer dans le jeu.

Annexe 4 - Exemple de carte de joueur ou officiel

Laissez-Passer pour un membre de la Fédération

Face avant

*Fédération Royale Belge de Natation * Laissez-passer*
*Koninklijke Belgische Zwembond * Vrijkaart*

Naam
Nom:

Voornaam
Prénom:

Hedenigheid / Identité:

Datum
Date:

Photo

Face arrière

Deze kaart is strikt persoonlijk. Zij verleent vrije toegang tot al de sportmanifestaties ingericht onder de auspiciën van de Koninklijke Belgische Zwembond en de aangesloten clubs zoals voorzien in de Statuten en Reglementen.

Secretaris-generaal.

Cette carte est strictement personnelle. Elle donne libre accès à toute manifestation sportive organisée sous les auspices de la Fédération Royale Belge de Natation et les clubs affiliés suivant les Statuts et Règlements.

Secrétaire-Général.

speedo

Remarques :

Cette carte est de couleur vert clair.

Pour certaines personnes, elle est limitée dans le temps ; pour les membres émérites de la Fédération, elle est illimitée.

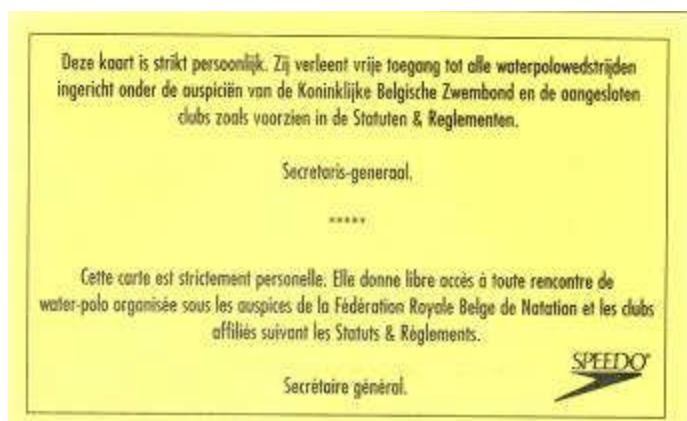
Annexe 5.2

Carte d'identité d'arbitre

Face avant



Face arrière



Remarque :

Cette carte est de couleur jaune.

Annexe 5.3

Carte d'officiel Water-polo

K.B.Z.B. - F.R.B.N.		Officiel - Official
Geldig tot / Valable jusqu' au		Photo
Naam Nom:		
Lie/Nr.		
Club:		
Geb. D. D.Nais		
Sex		

Remarque :

Cette carte est de couleur rose

Carte de joueur / joueuse

K.B.Z.B. - F.R.B.N.		Spelerskaart - Carte de joueur
Geldig tot / Valable jusqu' au		Photo
Naam Nom:		
Lie/Nr.		
Club:		
Serie:		
Geb. D. D.Nais		
Sex		

Remarques :

Cette carte est limitée dans le temps selon la catégorie du/de la joueur/joueuse

Cette carte est de couleur différente selon la catégorie :

Canetons : Vert Foncé

Benjamins : Orange

Minimes : Rouge

Cadets : Jaune

Juniors : Bleu

Seniors : Gris clair